

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 OCTOBRE 2022

Présent-e-s :

M. Sylvain DUPRAZ, Président

Mme Nathalie RUEGGER, Vice-présidente

M. Laurent SEYDOUX, Secrétaire

M. Pierre TORRI, Membre du Bureau

M. Philippe ROCHETIN, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Romy FERRI ELIAS, Barbara SOULIER et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Luis BRUNSCHWEILER, Jérémy DUCREST, Cédric EPENNOY, Michel FAVRE, Vincent GILLET, François HAAS, Christophe REVERSY, Marco SOLARI, Dominique TINGUELY et Denis THORIMBERT, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

Mme Fabienne MONBARON, Maire

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

Excusé-e-s :

Mme Alexandra SAAS, Conseillère municipale, MM. Roberto DI GIORGIO et Nicolas LENOIR, Conseillers municipaux, M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif.

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patricia MERAD, Assistante de direction

Procès-verbaliste :

Mme Danielle ECHEVARRIA, in absentia

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022**
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
- 4. Rapports des commissions**
 - a) Sports du 29 septembre**
 - b) Sécurité du 3 octobre**
 - c) Sociale et enfance du 6 octobre**
 - d) Environnement et infrastructures du 10 octobre**
 - e) Finances du 13 octobre**
 - f) Culture du 17 octobre**

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) **D 77-2022 R : Crédit d'engagement de 440 000 F pour l'organisation de procédures du choix de mandataires pour la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates.**
- b) **D 78-2022 R : Crédit d'engagement de 50 000 F pour l'étude d'un plan directeur lumière en vue d'une rénovation de l'éclairage public et d'une adaptation du fonctionnement aux nouveaux standards sur la Commune de Plan-les-Ouates.**
- c) **D 79-2022 R : Crédit d'engagement de 21 900 000 F pour la réalisation des infrastructures publiques (voiries, réseaux) et espaces publics du quartier du Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates.**
- d) **D 83-2022 R : Crédit d'engagement de 1 388 700 F pour la contribution annuelle 2023 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU).**
- e) **D 84-2022 P : Crédit d'engagement de 55 000 F pour l'étude pour la limitation du trafic de transit dans le réseau de quartier à Plan-les-Ouates.**
- f) **D 85-2022 P : Crédit budgétaire supplémentaire 2022 de 38 880 F destiné à l'octroi d'une subvention extraordinaire au jardin d'enfants Les Abeilles à Plan-les-Ouates.**

B. Réponses aux motions

- a) **M 13-2018 : Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Plan-les-Ouates.**
- b) **M 24-2019 : Innovons en matière de collecte des déchets dans l'éco-quartier des Cherpines**

6. Proposition du Conseil municipal

A. Motion

- a) **M 28-2022 R : Pour la création de deux terrains de padel tennis.**

7. Questions

8. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

M. Sylvain Dupraz, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20h00. Il souhaite la bienvenue à tous et excuse les absences de Mme Alexandra Saas, MM. Roberto di Giorgio et Nicolas Lenoir, ainsi que de M. Mario Rodriguez.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

M. Solari estime que l'intervention de M. Brunschweiler relatif à l'intervention de M. Favre, à la page 16, ne reflète pas la teneur des propos de ce dernier. Il demande que ce passage soit révisé de manière plus fidèle.

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022 est approuvé par 19 voix pour et 1 abstention, sous réserve de la modification demandée.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1 Délai référendaire

Le Président précise que le délai référendaire des délibérations qui seront votées ce soir débutera le 27 octobre 2022 et s'achèvera le 5 décembre 2022.

2.2 Projet de planning des Commissions, du Bureau et du Conseil municipal pour 2023

Le Président demande si ce planning suscite des remarques.

Mme Willimann demande si la séance de la commission Sociale et enfance prévue le jeudi 6 avril, veille des vacances de Pâques, peut être déplacée.

Mme Monbaron remarque que le planning des commissions a été difficile à établir cette année. Les vacances de Pâques durent désormais 15 jours et le Conseil administratif avait décidé de maintenir cette séance.

Mme De Mitri relève que le Bureau du Conseil municipal et la commission Sports sont agendées le même jour, à savoir le 14 septembre.

M. Rochetin demande pourquoi en janvier la commission Finances n'est pas prévue après le Bureau.

Mme Monbaron répond qu'aucune commission n'est prévue en janvier avant le Conseil municipal.

Le Président remarque que le maintien ou le déplacement de la séance du 6 avril sera décidé par le Conseil administratif. Pour ce qui est de la commission Finance de janvier, la question sera posée à M. Rodriguez pour la planifier éventuellement après le Bureau du 24 janvier.

Mme Willimann propose de déplacer exceptionnellement la séance du jeudi 6 avril au mercredi 5 avril.

Le Président rappelle qu'il avait été décidé de ne pas prévoir de séances le mercredi.

M. Magnin prend note de la proposition de Mme Willimann. Il préconise de valider le planning tel que présenté et de rediscuter cette date à la prochaine séance de la commission Sociale et enfance.

Mme Monbaron relève à l'attention des Conseillers municipaux siégeant à la commission Sécurité que les séances des lundis 24 avril et 27 novembre sont prévues exceptionnellement à 18h30. La commission Aménagement et nouveaux quartiers enchaînera dès 20h. De même les commissions Finances et Sociale et enfance s'enchaîneront le jeudi 9 mars.

M. Brunschweiler demande pourquoi la séance de la commission Finances de mars n'est pas prévue avec le Bureau, mais quelques jours plus tard.

Mme Monbaron rappelle qu'une demande avait été faite pour que les séances de la commission Finances aient lieu à une date la plus proche possible de celle du Conseil municipal. C'est pourquoi la séance de mars a été décalée par rapport au Bureau. Il est toujours possible de la reprogrammer si souhaité.

Le Président conclut que les modifications doivent être décidées d'un commun accord entre les Conseillers municipaux et les Conseillers administratifs. Elles seront ensuite transmises au secrétariat.

Le Conseil municipal approuve le projet de planning des Commissions, du Bureau et du Conseil municipal pour 2023, sous réserve des modifications demandées..

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif. Mme Monbaron rapporte ce soir les communications de M. Rodriguez, absent.

3.1 Eclairage public du secteur Vélodrome

Mme Monbaron rapporte que certains habitants ont constaté qu'une partie de l'éclairage public dans le secteur du Vélodrome était allumé en pleine journée le 25 avril dernier ; ils ont demandé si la Commune en était responsable. La Commune n'a pas la maîtrise de ces éclairages. Interrogés sur la raison de cet éclairage diurne, les SIG ont répondu que dans le cadre de la mise en place de l'éclairage pour le nouveau tram, les équipes doivent de temps en temps allumer tout le secteur pour procéder aux vérifications et contrôles nécessaires à la sécurité des personnes et des choses.

3.2 Economies d'énergie

Mme Monbaron rapporte que le Conseil administratif a demandé à l'ensemble des services de proposer différentes mesures dans le cadre des économies d'énergie et d'en évaluer les effets afin d'établir un catalogue complet. Certaines de ces mesures sont déjà appliquées ; ainsi, la température maximum autorisée sur les lieux de travail est de 20°C, comme dans les écoles, et celle de l'eau dans les piscines est abaissée à 26°C au lieu de 28°C. Une communication détaillée sera faite dans les semaines à venir.

3.3 Mobilité

Mme Monbaron signale qu'une enquête publique concernant la réduction de la vitesse autorisée à 30 km/h sur différentes routes cantonales et communales du canton a été publiée le 11 octobre dernier. Cette réduction de la vitesse s'inscrit dans la stratégie cantonale pour lutter contre le bruit routier. Différentes variantes seront appliquées : certains axes seront limités uniquement de 22h à 6h et d'autres le seront 24h/24.

Pour Plan-les-Ouates, la vitesse sera modérée à la route du Camp, aux traversées de Saconnex-d'Arve-Dessus et de Saconnex-d'Arve-Dessous, et à la première partie de la route de Base en partant de Lancy. La route de St-Julien restera à la vitesse actuelle dans la journée mais sera réduite à 30 km/h de 22h à 6h.

Ces mesures pourraient entrer en vigueur le 20 novembre 2022 si aucun recours n'est déposé dans les 30 jours de la période d'enquête publique.

3.4 Eclairage nocturne des bâtisses abritant les containers à ordures au Pré-du-Camp

Mme Monbaron rappelle que Mme Willimann était revenue sur l'événement de la Nuit est Belle lors de la dernière séance du Conseil municipal, et rapportait les questionnements de certains habitants du Pré-du-Camp qui avaient remarqué que l'éclairage des petites bâtisses qui abritent des containers à ordures était resté allumé toute la nuit. Mme Willimann demandait en outre s'il sera tenu compte, dans le cadre de la délibération Plan lumière, du désagrément que provoque cet éclairage nocturne pour les habitants, perturbés dans leur sommeil.

En réponse à cette question, **Mme Monbaron** annonce qu'il sera demandé à la régie en charge de ces bâtisses de remplacer rapidement les ampoules par des lampes LED à détecteur de

mouvement et d'anticiper ainsi les travaux déjà prévus au projet ECO21 du quartier, qui consiste à remplacer tous les luminaires des bâtiments par des modèles LED à détecteur. Ces derniers seront commandés très prochainement.

3.5 Illuminations d'hiver

M. Magnin annonce que les illuminations d'hiver auront lieu, mais dans un temps réduit, de 17h à 20h30, au lieu de 23h. L'éclairage du matin est supprimé.

3.6 Café la Julienne

M. Magnin signale que les loyers des différents restaurants sous bail ont été revus par le Conseil d'administration de la Julienne. La mise en commun a permis une baisse de loyer pour certains restaurateurs.

3.7 Saison culturelle

M. Magnin annonce les spectacles L'Affaire Orlando le 28 octobre prochain et Poussette ! le 12 novembre. Les Mercredis du cinéma reprendront les 9 et 16 novembre. La Pierrablanca aux Sciers organisera Danse en Famille le 29 octobre.

3.8 Ressources humaines

M. Magnin annonce que la mairie accueillera, dans le cadre de la journée Futur en tous genres, 7 jeunes enfants de collaborateurs, dont 5 garçons et 2 filles, qui viendront découvrir le métier de leurs parents.

3.9 Action sociale

M. Magnin remercie le groupe de gestion de Champ-Ravy pour la belle édition de la Fête de la châtaigne le 8 octobre dernier.

3.10 Solidarité internationale

M. Magnin annonce que la Commune a accueilli dans cette salle la rencontre annuelle cantons-communes sur la solidarité internationale, avec une présentation du Centre de conseil et d'appui pour les jeunes en matière de droit humain (Codap) à l'intention des magistrats et les collaborateurs concernés.

3.11 Etude Vélodrome

M. Magnin rapporte qu'une présentation de l'étude Vélodrome a été faite hier au VéloD, à l'intention des personnes qui ont participé à cette étude et des professionnels. Il s'agissait d'une restitution de la HETS, qui a duré environ 1 heure. La commission Sociale et enfance a participé également à cette étude.

3.12 Tournoi intergénérationnel de ping-pong

M. Magnin annonce un tournoi intergénérationnel de ping-pong entre les jeunes du Locados et Blés d'or, le 18 novembre prochain.

3.13 Festival Ignifuge

M. Magnin annonce le festival Ignifuge à la Julienne le 19 novembre. Les groupes qui utilisent les locaux de la Julienne auront l'occasion de se produire sur scène.

3.14 Sortie à Berne pour les élèves de 8P

M. Magnin remercie les Conseillers-ères municipaux-ales pour leur implication dans cette sortie. Il n'a pas eu de retours et espère que tout s'est bien passé.

3.15 SRED

M. Magnin annonce que le SRED (service de la recherche en éducation) a établi des statistiques notamment sur le quartier de la Chapelle-les Sciens, qui nous permettront d'être le plus précis possible pour les futurs développements, en collaboration avec Lancy.

3.16 Sapay

M. Magnin annonce que le mari de Mme Lagrange, administratrice du Sapay, est décédé. Une cérémonie aura lieu demain à 15h.

3.17 Economie

M. Magnin annonce que la journée des entreprises a eu lieu la semaine dernière, avec un nombre record d'inscrits (220) et plus de 200 personnes présentes. Le programme proposait pour la première fois une solution immersive avec une cyberattaque. Tout s'est bien déroulé. M. Magnin remercie les Conseillers municipaux qui y ont participé.

3.18 Sports

Mme Monbaron annonce que les travaux du street workout du Pré-du-Camp sont presque terminés. L'installation d'une fontaine écopotable doit encore être réalisée prochainement. Une inauguration sera organisée au printemps prochain.

3.19 BoxUp

Mme Monbaron annonce que 2 nouvelles BoxUp ont été installées, dans le quartier des Sciens et au Pré-du-Camp, dans le cadre de la délibération D 69-2022.

3.20 Course Run'Aire

Mme Monbaron rappelle que la course Run'Aire aura lieu le dimanche 30 octobre prochain. Cette course est née d'un partenariat entre les communes de Plan-les-Ouates et de Lancy, en collaboration avec l'association Runninggeneva, qui propose différentes épreuves : 10 km de course ou de marche, 5 km de course ou de marche et 1 ou 2 km de course enfants ou parent-enfant. Les parcours bucoliques au bord de l'Aire permettront aux concurrents de découvrir cette belle région. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 25 octobre.

3.21 Economies d'énergie en lien avec le sport

Mme Monbaron annonce que la piscine sera fermée pendant les vacances scolaires de Noël. Les horaires de la patinoire seront réduits, elle ne sera ouverte que du 26 novembre au 19 février. L'eau des piscines sera réduite à 26°C. Les éclairages des salles de gymnastique seront réduits. La température sera limitée à 17°C dans les halles de sport et les vestiaires et à 14°C dans les halles de tennis. L'éclairage des terrains des Cherpines sera éteint au plus tard à 22h et l'eau chaude ne sera plus disponible, sauf dans les douches, où la température est fixée et ne peut pas être modifiée. Un courrier a été envoyé dans ce sens aux différentes associations.

3.22 Sécurité

Mme Monbaron signale quelques incivilités pour septembre : un accident non annoncé, un cas de déchets et deux tags. Un contrôle radar a eu lieu le vendredi 13 septembre sur la route des Chevaliers-de-Malte à la hauteur de la crèche avec interception à la hauteur de la mairie. 2 policiers cantonaux et 2 policiers municipaux ont contrôlé 239 véhicules et ont constaté 23 infractions dans les 2 sens. 11 véhicules ont été interceptés et aucun délit n'est à signaler. Une patrouille pédestre a procédé au contrôle des divers points d'attention au centre de la commune le mercredi 7 septembre, et tout s'est révélé calme. Des conflits entre jeunes ont été signalés aux abords du CO des Voirets, pour des raisons extérieures à l'école. Les patrouilles de la police

municipale ont été intensifiées dans ce secteur. Deux arrestations ont été signalées dans le cadre d'un contrôle routier, pour une conduite sans permis et un individu qui faisait l'objet de 2 mandats d'arrêt. 3 cambriolages ont été signalés en septembre dans des appartements, ce qui porte à 39 le nombre de cambriolages cette année, contre 42 en septembre 2021.

3.23 Concours d'architecture du Rolliet

Mme Monbaron annonce que le jury du concours s'est réuni les 29 et 30 septembre derniers pour examiner les 5 propositions de bureaux d'architectes pour la réalisation des 2 immeubles d'activités du Rolliet, en bordure de la route de Base, qui accueilleront le Pôle Santé Social, le poste de police municipale, ainsi qu'un EMS et des commerces. Après discussion, le projet du bureau LRS (Lin Robbe Seiler) a été retenu. Le projet porte sur 2 immeubles de 6 et 7 étages qui marqueront la porte d'entrée du futur quartier. Quelques ajustements y seront encore apportés, avec la participation de la Commune, du développeur et de l'architecte. La livraison des bâtiments est prévue pour 2027.

3.24 Convention opérationnelle du Rolliet pour les 5% de surfaces non marchandes

Mme Monbaron rappelle que cette convention permet la mise en œuvre des 5% de surfaces destinées à la vie de quartier dans le PLQ Rolliet, ainsi que la réalisation des mesures servicielles de mobilité. Elle sera signée par les promoteurs, la Commune et le Conseil d'Etat le 7 novembre prochain. Une conférence de presse sera tenue à cette occasion afin d'expliquer le concept innovant qui sera mis en œuvre dans ce quartier pour favoriser le vivre ensemble. C'est en effet la première création d'une coopérative de quartier qui permettra aux habitants de bénéficier de nombreux commerces et services en rez-de-chaussée des différents immeubles. Cette coopérative aura également pour mission de gérer l'ensemble du stationnement du quartier pour une utilisation optimale des places de parking, moins nombreuses que dans un quartier classique, afin de favoriser les mobilités alternatives (vélo, tram, marche). La signature de cette convention représente une première étape de la réalisation et devra se concrétiser dans la création de la coopérative de quartier et l'établissement de ses statuts et règlement.

3.25 Authentification forte

Mme Monbaron rappelle aux Conseillers municipaux de ne pas oublier de faire le nécessaire pour que leurs accès ne soient pas bloqués. En cas de problème, ils peuvent appeler M. Dessuet.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

(Ndlr : Ces rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal - annexes a à f)

a) Sports du 29 septembre (annexe a)

Mme Dubois donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) Sécurité du 3 octobre (annexe b)

Mme De Mitri donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) Sociale et enfance du 6 octobre (annexe c)

M. Seydoux donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) Environnement et infrastructures du 10 octobre (annexe d)

M. Thorimbert donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

e) **Finances du 13 octobre** (annexe e)

M. Reversy donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

f) **Culture du 17 octobre** (annexe f)

M. Seydoux donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

5. **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

A. **Projets de délibération**

a) **D 77-2022 R : Crédit d'engagement de 440 000 F pour l'organisation de procédures du choix de mandataires pour la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates**

Le **Président** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 77-2022 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 27 septembre 2022. Cette délibération a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui, dans sa séance du 10 octobre 2022, a préavisé favorablement à l'unanimité, ainsi qu'en commission Finances qui a également préavisé favorablement, à l'unanimité, lors de la séance du 13 octobre 2022

En l'absence d'intervention, le **Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

<p>Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 77-2022 R par 20 voix pour, soit à l'unanimité.</p>
--

b) **D 78-2022 R : Crédit d'engagement de 50 000 F pour l'étude d'un plan directeur lumière en vue d'une rénovation de l'éclairage public et d'une adaptation du fonctionnement aux nouveaux standards sur la Commune de Plan-les-Ouates**

Le **Président** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 78-2022 R (annexe 2) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 27 septembre 2022. Cette délibération a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui, dans sa séance du 10 octobre 2022, a préavisé favorablement à l'unanimité, ainsi qu'en commission Finances qui a également préavisé favorablement, à l'unanimité, lors de la séance du 13 octobre 2022

En l'absence d'intervention, le **Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

<p>Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 78-2022 R par 20 voix pour, soit à l'unanimité.</p>
--

c) **D 79-2022 R : Crédit d'engagement de 21 900 000 F pour la réalisation des infrastructures publiques (voiries, réseaux) et espaces publics du quartier du Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates**

Le **Président** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 79-2022 R (annexe 3) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 27 septembre 2022. Cette délibération a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui, dans sa séance du 10 octobre 2022, a préavisé favorablement à l'unanimité, ainsi qu'en commission Finances qui a également préavisé favorablement, à l'unanimité, lors de la séance du 13 octobre 2022

A la demande de **M. Seydoux**, le Conseil administratif précise que le montant réel à la charge de la Commune sera à hauteur de 6,197 millions F après remboursement par le FIA (Fonds intercommunal d'assainissement), par le FIE (Fonds intercommunal d'équipement) et les promoteurs.

En l'absence d'autres intervention, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 79-2022 R par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

d) D 83-2022 R : Crédit d'engagement de 1 388 700 F pour la contribution annuelle 2023 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 83-2022 R (annexe 4) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 27 septembre 2022. Cette délibération a été renvoyée en commission Finances qui a préavisé favorablement, à l'unanimité, lors de la séance du 13 octobre 2022

En l'absence d'intervention, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 83-2022 R par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

e) D 84-2022 P : Crédit d'engagement de 55 000 F pour l'étude pour la limitation du trafic de transit dans le réseau de quartier à Plan-les-Ouates

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 84-2022 P (annexe 5), laquelle est acceptée par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron rappelle que les habitants qui se sont constitués en association se plaignent depuis quelques temps du bruit généré par le trafic de transit dans le réseau de quartier. La gestion du trafic se fera à 2 échelles : régionale pour canaliser ce trafic de transit sur le réseau primaire, et locale pour accompagner l'usage du réseau primaire depuis le réseau secondaire. L'objectif est d'éviter que les voitures circulent dans les quartiers mis en zone 30 km/h. Une étude est en cours à l'échelle régionale au niveau de Genève Sud pour élaborer un nouveau concept de mobilité multimodale, avec comme objectif de canaliser le trafic de transit sur le réseau primaire. La Commune a l'idée d'élaborer également un tel concept à Plan-les-Ouates. Plusieurs périmètres du territoire sont considérés dans cette étude, qui feront chacun l'objet d'une analyse spécifique. Une vue d'ensemble est nécessaire pour éviter les répercussions d'un quartier à l'autre. Cette étude a pour objectifs

- d'identifier les voiries du réseau de quartier sur lesquelles il y a un trafic de transit et déterminer quelle est sa proportion sur le trafic général
- d'identifier les voiries du réseau de quartier sur lesquelles il pourrait y avoir à court ou moyen termes du trafic de transit suite au développement urbain dans le quartier des Cherpines (PLQ du Rolliet) et aux mesures d'accompagnement des infrastructures de mobilité (tram, requalification de la route de Saint-Julien notamment)

- d'élaborer, en concertation avec la population, les mesures réglementaires et/ou d'aménagement pour supprimer le trafic de transit identifié ou projeté sur le réseau de quartier.

L'étude pour la limitation du trafic de transit dans le réseau de quartier se déroulera en plusieurs phases :

1. Diagnostic de la situation actuelle
2. Analyse prospective de la situation future
3. Elaboration des mesures en concertation avec la population
4. Consolidation des mesures et rapport final

Ce sujet sera travaillé en commission et un échange avec la population aura lieu.

Le Président informe que le Bureau préconise un renvoi en commissions Environnement et Infrastructure et Finances.

M. Ducrest préconise le renvoi également en commission Sécurité.

Le Président demande s'il y a des oppositions à cette requête.

Personne ne fait part d'une opposition.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet en commissions.

Le Conseil municipal accepte par 20 voix pour, soit à l'unanimité, le renvoi de ce projet de délibération D 84-2022 P, en commission Environnement et infrastructures, en commission Sécurité, ainsi qu'en commission Finances.

f) D 85-2022 P : Crédit budgétaire supplémentaire 2022 de 38 880 F destiné à l'octroi d'une subvention extraordinaire au jardin d'enfants Les Abeilles à Plan-les-Ouates

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 85-2022 P (annexe 6), laquelle est acceptée par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Magnin annonce que le jardin d'enfants Les Abeilles subit une modification des charges du personnel en raison de quelques oublis lors de l'établissement du budget, notamment

- L'adaptation des salaires en 2022 qui représente CHF 13'000.- supplémentaires,
- La gratification pour le personnel qui a 20 ans de service pour CHF 6'000.-
- La modification non comptabilisée de la participation employé de l'assurance accident passant de 1,396% à 0,1%, qui représente CHF 5'000.-
- L'augmentation des frais de remplacement du personnel (reprise des formations continues après la COVID19, suivi des stagiaires et rangement de fin d'année afin de compenser la suppression des emplois jeunes), qui représentent CHF 5'000.-

En outre, il est difficile de prévoir les pensions qui seront perçues d'une année à l'autre. L'année 2021 étant marquée par une baisse significative de ces dernières, due notamment à la population fréquentant le jardin d'enfants disposant de revenus plus modestes. Cela représente un débours de CHF 9'000.-

M. Magnin recommande de voter ce point sur le siège pour que le jardin d'enfants puisse terminer l'année dans de bonnes conditions et faire face à toutes les dépenses nécessaires.

Le Président informe que le Bureau préconise un renvoi en commission Finances.

M. Solari approuve l'idée d'un vote sur le siège en regard des explications fournies.

M. Thorimbert se dit également favorable à un vote sur le siège ; un renvoi en commission prendrait trop de temps et pourrait compromettre le paiement de certaines charges. En revanche il estime qu'une commission devrait étudier la problématique du jardin d'enfants qui rencontre régulièrement des problèmes.

M. Seydoux est également en faveur d'un vote sur le siège. Le coût de ce jardin d'enfants est bien inférieur pour la Commune à celui des institutions municipalisées. Il rejoint les propos de M. Thorimbert pour étudier un accompagnement de cette association.

M. Magnin remercie M. Thorimbert et M. Seydoux pour leur remarque concernant l'accompagnement de cette institution. Cette mesure a été préavisée favorablement par la commission Sociale et enfance et est prévue au budget 2023.

M. Favre est également favorable à un vote sur le siège, en regard des explications données.

M. Ducrest estime qu'il s'agit d'un problème de comptable.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote le principe de vote sur le siège.

Le Conseil municipal accepte le vote sur le siège la délibération D 85-2022 R par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

Le Président soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 85-2022 R par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

B. Réponse aux motions

a) M 13-2018 : Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Plan-les-Ouates

M. Magnin demande si les Conseillers municipaux souhaitent une lecture de la réponse (le document a été mis à disposition).

Une lecture est souhaitée, et **M. Magnin** procède à la lecture de la réponse à la motion M 13-2018 (annexe 7).

b) M 24-2019 : Innovons en matière de collecte des déchets dans l'éco-quartier des Cherpines

Mme Monbaron rappelle que cette motion vise la mise en place d'un système de collecte des déchets par aspiration, au moyen de tubes installés sous les déchetteries. Elle fait lecture de la réponse à la motion M 24-2019 (annexe 8).

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Motions

a) M 28-2022 R : Pour la création de deux terrains de padel tennis.

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur cette motion m 28-2022 R (annexe 9) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 27 septembre 2022. Cette motion a été renvoyée en commission Sports qui, dans sa séance du 29 septembre 2022, a préavisé favorablement avec 7 voix pour et 1 abstention.

En l'absence d'intervention, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte la motion M 28-2022 R par 15 voix pour et 5 abstentions.

7. QUESTIONS

7.1 Piscines scolaires

Le Président annonce que Mme Baillon a adressé une question à lui-même et à M. Magnin concernant les piscines scolaires. Il donne lecture de la question, dont voici une retranscription :

Par souci d'économie d'énergie, de nombreuses piscines vont baisser la température de l'eau. Si cette mesure est bien pour les piscines publiques, il n'en va pas de même pour les piscines scolaires, selon les parents d'élèves, les clubs de natation ainsi que les gardiens de piscine, qui pensent qu'il ne faut surtout pas modifier la situation actuelle des piscines scolaires, car les enfants qui n'aiment pas beaucoup l'eau seront définitivement écœurés. L'école a comme devoir d'apprendre à nos enfants à nager. Les économies ne peuvent pas se faire au détriment de l'apprentissage. Quelle est votre position par rapport à cette question ? (*ndlr : la question s'adresse à M. Magnin*).

M. Magnin remarque qu'en principe, une question écrite appelle une réponse écrite le mois suivant. Il donne néanmoins une réponse orale. La question a été posée hier en commission Culture, qui a jugé que la question n'était pas de son ressort, mais plutôt de celui de la commission Sociale et enfance, voire de la commission Sport.

M. Magnin confirme qu'il a été décidé de baisser la température de l'eau des piscines de 28 à 26°C, pour toutes les catégories d'utilisateurs. Il s'agit d'un accord intercommunal, voire cantonal. Certains élèves montreront peut-être quelques réticences ; néanmoins, le programme scolaire pour la natation est obligatoire, sauf pour les élèves qui présentent un certificat médical ou une excuse des parents. Les enfants devront ainsi aussi participer à l'effort d'économie d'énergie. Il rappelle que l'eau du lac n'atteint jamais 25°C, et que le chauffage de l'eau et de l'air est l'une des opérations qui consomme le plus d'énergie. Il souhaite donc maintenir la décision de porter l'eau de toutes les piscines à 26°C.

Mme Monbaron doute que les enfants soient brimés par rapport à cette baisse de 2°C. Ceux qui ont peur de l'eau auront toujours peur de l'eau. Il lui semble que les enfants sont moins attentifs que les adultes à la température de l'eau.

Mme Di Mitri relève que nous avons beaucoup de chance d'avoir des piscines pour que nos enfants aient l'occasion d'apprendre à nager. Elle ne pense pas que ces 2°C fassent une grande différence.

7.2 Plan d'eau de la Place des Aviateurs

M. Torri a vu de nombreux enfants se baigner cet été à la place des Aviateurs et jouer dans le plan d'eau. Ils étaient même équipés de maillots de bain. Il trouve cela extraordinaire. Cependant, l'eau étant un bien précieux, il estime qu'il faudrait fermer ce plan d'eau en automne.

Mme Monbaron répond que des panneaux ont malheureusement dû être posés pour interdire la baignade dans cette fontaine, ainsi que la consommation de l'eau, non potable. Un contrôle de la qualité de l'eau a en effet montré qu'elle ne correspond pas aux normes. L'eau est en circuit fermé, et les passants marchent dedans, les cyclistes roulent dedans. Elle est donc impropre à la consommation et à la baignade.

Mme Monbaron ajoute que la quantité d'eau est limitée, du fait qu'elle est en circuit fermé.

Mme Soulier remarque que les enfants des crèches viennent également y patauger.

Mme Monbaron répond qu'il ne s'agit pas d'une pataugeoire et que cette fontaine n'est pas prévue pour s'y baigner.

M. Magnin remarque qu'on ne va pas installer des barrières pour empêcher l'accès, mais les personnes qui s'y baigneraient malgré l'interdiction pourraient être sommées de sortir et seraient amendables.

Mme De Mitri est d'avis qu'il conviendrait d'indiquer que la baignade est sous la responsabilité des usagers, au lieu de l'interdire.

7.3 Cyclistes au carrefour route de Base / chemin du Pont-du-Centenaire

M. Haas remarque que la circulation à vélo est devenue très dangereuse à ce carrefour depuis son réagencement pour les travaux, en particulier pour se rendre aux Cherpines. Plusieurs cyclistes sont déjà passés très près de l'accident. Il demande si cet agencement peut être modifié.

Mme Monbaron confirme que les barrières en bois rouges et blanches sont trop hautes et empêchent une bonne visibilité. Elle regardera si une modification est possible.

7.4 Exposition Chantier ouvert

Mme De Mitri rapporte qu'elle a visité l'exposition Chantiers au vert à l'arcade Pierrablanca aux Sciers. Deux architectes ont travaillé avec les enfants pour voir comment améliorer leur quartier ; les habitants y ont également participé. Il en est ressorti des idées très intéressantes. Elle demande si le Conseil administratif pourra tenir compte de certaines de ces suggestions.

M. Magnin répond par l'affirmative, dans la mesure du possible. Cette action est menée par le service culturel de Plan-les-Ouates.

7.5 Souffleuses de feuilles

M. Tinguely relate un article intéressant sur RTS Info à propos des souffleuses de feuilles de plus en plus utilisées dans les parcs et les zones de promenade. Elles sont non seulement très bruyantes, mais leur impact se révèle très négatif sur la faune au sol qui perdent leur habitat et leur nourriture ; certains sont aspirés et broyés vivants. Cette information a été relayée par la ligue suisse de la protection des animaux. M. Tinguely demande si le service des espaces verts et les entreprises mandatées par la commune sont sensibilisés à cette problématique, et s'il existe une bonne pratique sur cette question.

Mme Monbaron répond qu'elle n'a pas connaissance d'une pratique alternative.

7.6 Entrée dans la commune par le chemin du Clos

M. Solari présente une photo du chemin du Clos à la hauteur des Fraisiers. En direction de Lancy, un panneau indique l'entrée dans la commune de Lancy. Dans l'autre sens, il indique Certoux, et pas Plan-les-Ouates. Il demande si ce panneau peut être modifié.

Mme Monbaron répond que le Conseil administratif étudiera cette question et donnera réponse le mois prochain.

7.7 Fontaine de la place des Aviateurs

Mme Ruegger revient sur la fontaine de la place des Aviateurs. Elle regrette que cette société soit de plus en plus normée et que la population ne puisse plus profiter des joies de jouer avec de l'eau dans cette fontaine qui donne de la vie à cette place. Pour ce qui concerne le panneau d'interdiction de baignade, elle préférerait une formulation plus agréable. Elle demande si une solution peut être trouvée pour que cette eau soit acceptable.

M. Magnin répond qu'une solution a été recherchée. Dans un premier temps, la Commune a refusé d'installer ledit panneau. Elle a ensuite proposé d'installer un panneau indiquant que la

baignade est déconseillée. Ce dernier s'est révélé illégal. Il a finalement fallu se résigner à installer ce panneau qui indique que l'eau est impropre à la baignade. Pour remédier à cette situation, l'eau ne devrait pas être en circuit fermé et devrait être traitée selon les normes ; la fontaine devrait en outre être reclassée en pataugeoire, interdite aux piétons, cyclistes, chiens, et protégée par des murets. Pour l'instant, la Commune a renoncé à aller dans ce sens.

7.8 Stationnement aux Cherpines

M. Rochetin relate un nouveau problème de stationnement survenu lors d'un match de rugby dimanche dernier. Des voitures étaient stationnées des deux côtés du chemin du Pont-du-Centenaire, ce qui est dangereux. Il demande si des mesures sont prises pour éviter ces problèmes et si la parcelle Després est optimisée lors de ce type d'événement.

Mme Monbaron a en effet remarqué ce dimanche, depuis la route de Base, des personnes vêtues de gilets. Elle a pensé qu'ils veillaient au bon stationnement des véhicules. Elle a également vu des voitures garées sur la parcelle Després. Elle ajoute qu'il n'y a pas d'APM présents le dimanche.

7.9 Zones 30 km/h

M. Favre remarque que des zones 30 km/h ont été imposées de force par le Conseil d'Etat et que cette mesure contrarie tout le monde. Il demande si ce sujet sera traité en commissions.

Mme Monbaron répond que cet arrêté a été pris par le Canton.

M. Favre constate que les habitants de Saconnex-d'Arve ont l'impression d'avoir travaillé pour rien ; la pétition qu'ils avaient montée avait abouti.

7.10 Chemin d'Humilly

M. Favre déplore la difficulté de circulation au chemin d'Humilly qui est délabré. Les véhicules doivent empiéter sur les champs privés des maraîchers pour croiser. Il demande si une réfection de ce chemin est prévue.

Mme Monbaron répond que M. Rodriguez pourra répondre précisément à cette question le mois prochain. Il existe un plan de réfection des chemins.

7.11 Centre commercial à la Chapelle - les Sciers

M. Favre demande où en sont les tractations avec le propriétaire de la parcelle qui devrait recevoir le futur centre commercial du quartier de la Chapelle – les Sciers.

Mme Monbaron répond que pour l'instant le propriétaire de la parcelle ne souhaite pas vendre.

Mme Ruegger remarque que le quartier disposera d'une épicerie et d'un petit supermarché participatif dès que la Bistoquette sera construite.

7.12 Miroir à l'intersection de la route des Chevaliers-de-Malte et de la route de St-Julien

M. Ducrest se réfère à une intervention de M. Haas à ce sujet et demande s'il y a du nouveau.

M. Magnin répond par la négative. M. Rodriguez répondra à la question le mois prochain.

7.13 Fontaines de la Place des Aviateurs

Mme De Mitri revient à la fontaine de la place des Aviateurs et demande quel est le statut des fontaines de la Place Fédérale à Berne. On y voit en effet régulièrement des enfants jouer avec l'eau.

Mme Monbaron ignore leur statut. Elle constate cependant que les règles sont souvent plus draconiennes à Genève qu'ailleurs.

M. Tinguely suggère de s'enquérir sur le statut de la fontaine des Nations à Genève.

7.14 30 km/h sur la route de St-Julien dès 22h

Mme De Mitri demande si cette limitation est bien raisonnable.

Mme Monbaron répond que chacun a son avis à ce sujet.

8. DIVERS

8.1 Motion M 13-2018

Mme Soulier comprend tout à fait les refus des Conseillers administratifs. L'association des parents d'élèves a essayé de mettre en place les minibus, et cela n'a jamais fonctionné, faute de demande.

8.2 Fontaine de la place des Aviateurs

M. Torri précise, par rapport à sa question du point 7.2, qu'il est très heureux de voir des enfants patauger dans l'eau.

8.3 Places en crèche

M. Ducrest demande quel est le point de situation des places en crèche.

M. Magnin répond que ce sujet a été traité en commission Sociale et enfance. Il invite M. Ducrest à se référer au procès-verbal.

8.4 Musique municipale

M. Favre relate un voyage en Alsace, où la musique municipale a représenté Plan-les-Ouates dans le petit village de Guémar près de Colmar. L'accueil a été très sympathique et un concert en commun a été donné. Il est envisagé d'accueillir ces musiciens alsaciens à Plan-les-Ouates.

8.5 Musique classique à Plan-les-Ouates

M. Reversy apprécie l'offre étoffée du programme culturel de Plan-les-Ouates. Il regrette cependant que la musique classique ne soit que peu représentée. Il demande si la qualité de l'acoustique de la future salle polyvalente des Cherpines permettra de recevoir des concerts classiques, non amplifiés, et souhaite que ce style de musique soit proposé aux habitants à l'avenir, notamment des concerts de musique de chambre ou des récitals. Il compte parmi ses amis le directeur artistique de l'association Swiss Chamber Concerts. Ce dernier propose des invitations à des concerts pour les Conseillers municipaux et administratifs de Plan-les-Ouates, ainsi que pour le public de ce soir, afin qu'ils puissent se rendre compte de l'engouement du public genevois pour ce type de musique. Le programme est à disposition et les intéressés peuvent s'inscrire au concert de leur choix par courriel pour obtenir une entrée gratuite.

M. Magnin remarque que la musique classique est bien présente à Plan-les-Ouates. Le week-end musical à l'intention des jeunes est organisé depuis plus de 30 ans, les Baroqueries le sont depuis 7 ans. Nous sommes en contact avec l'orchestre de chambre de Genève qui développe des projets pour les élèves et qui nous propose des concerts. Pour ce qui est de la salle polyvalente des Cherpines, elle sera peut-être moins pointue pour la musique classique, mais la petite salle de spectacle de la Ruche pourrait être adaptée à ce type de musique, à l'horizon 2030. Nous sommes

en contact également avec l'Orchestre de chambre de Lancy et son remarquable chef, M. Roberto Sawicki.

M. Favre relève que des concerts sont organisés 4 week-ends par an à Compesières, avec une programmation magnifique et de grands solistes. Le prochain spectacle aura lieu en décembre prochain.

8.6 Fondue du Conseil municipal

Le Président rappelle que le prochain Conseil municipal aura lieu le 15 novembre à 18h00 pour le budget et sera suivi par la traditionnelle « fondue du budget », probablement au Break Point.

M. Haas souhaite qu'il soit tenu compte des régimes particuliers de chacun pour les repas organisés pour les municipaux, comme c'est le cas pour lui.

Le Président répond qu'il s'est renseigné pour des menus alternatifs. Il conviendra de préciser le régime alimentaire souhaité lors de l'inscription.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la séance à 21h43 et donne la parole au public.

QUESTIONS DU PUBLIC

1. Fermeture du chemin de la Mère-Voie

Une personne dans le public remercie les représentants de la Commune pour leur travail et leur accueil. Il déplore la fermeture récente du chemin de la Mère-Voie depuis la route de Base qui complique beaucoup la circulation des habitants qui vivent au nord de la route de Base. Les chemins alternatifs ne sont pas adaptés : les croisements sont difficiles, il n'y a pas de piste cyclable ni de trottoir. Le risque d'accident est important, pour les véhicules, mais aussi pour les piétons. Les étudiants notamment doivent emprunter ces chemins, qui sont maintenant surchargés. On y constate même du trafic de transit. Les habitants demandent une réouverture du chemin de la Mère-Voie par le biais d'une pétition lancée hier. Il demande dans quelle mesure les autorités communales sont conscientes de ce problème et comment elles comptent y répondre pour satisfaire les besoins des habitants concernés, même si ce domaine est du ressort du Canton.

Mme Monbaron répond que cette décision a été prise par rapport au tram au niveau du Canton. La pétition devra être adressée au Canton avec copie à la Commune. Cette solution a dû être acceptée, faute d'autre solution par rapport à ce carrefour. Un arrêt supplémentaire ou un feu de circulation pour le tram péjorerait beaucoup son temps de parcours. Elle est bien consciente que la situation est compliquée pour les habitants. Elle a vu la pétition et remarque que la mention « riverains autorisés » est très peu mise en œuvre. Le chemin de la Mère-Voie est prévu d'être refait, en sens-unique, avec un trottoir. D'autre part, la route de Base sera probablement congestionnée, et si ce chemin restait ouvert, il pourrait devenir une voie d'évitement avec un important trafic de transit.

M. Magnin demande que le collectif des habitants réfléchisse bien aux buts et objectifs. Avec bientôt 10'000 habitants dans ce quartier, la route de Base sera très chargée, et comme le disait Mme Monbaron, tout le monde tentera de se faufiler dans les chemins adjacents. La fermeture du chemin de la Mère-Voie permet peut-être d'éviter ce problème. La réflexion doit être à long terme.

Mme Monbaron rappelle que Confignon n'a pas voulu de route pour rejoindre la commune. Pour s'y rendre, il faudra emprunter le chemin du Pont-du-Centenaire, qui sera probablement saturé. Il sera élargi sur la partie Plan-les-Ouates, mais pas sur la montée vers Onex. Le quartier de villas sera préservé si le chemin de la Mère-Voie reste fermé, contrairement aux autres quartiers.

La personne qui est intervenue remarque que les accès aux parkings du futur quartier seront sur la route de Base et le chemin du Pont-du-Centenaire, et pas du tout sur le chemin de la Mère-Voie. Il ne voit donc aucune incitation spécifique pour que les automobilistes empruntent ce chemin. Dans tous les cas, le problème d'insécurité sur le chemin des Cherpines et celui du Grand-Voiret subsiste.

Le Président suggère de poursuivre cette discussion de manière informelle à la fin de cette séance.

2. Route de Saconnex-d'Arve

Une autre personne dans le public signale qu'il emprunte régulièrement la route de Saconnex-d'Arve à vélo et que celle-ci se révèle dangereuse, notamment dans les virages que les automobilistes prennent de manière très serrée. Aux heures de pointe, les voitures s'arrêtent sur la piste cyclable. Il a déjà une fois été projeté sur la voie d'en face par un véhicule qui s'était déporté sur la piste cyclable. Il s'agit surtout du virage au niveau de la petite école.

M. Magnin confirme la dangerosité de cette route. La question sera discutée par le Conseil administratif.

Fin de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion à 22h48 et souhaite une bonne soirée à tous.

Le Secrétaire
Laurent SEYDOUX

Le Président
Sylvain DUPRAZ

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) Sports du 29 septembre**
- b) Sécurité du 3 octobre**
- c) Sociale et enfance du 6 octobre**
- d) Environnement et infrastructures du 10 octobre**
- e) Finances du 13 octobre**
- f) Culture du 17 octobre**

Annexe 1)

D 77-2022 R : Crédit d'engagement de 440 000 F pour l'organisation de procédures du choix de mandataires pour la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates

Annexe 2)

D 78-2022 R : Crédit d'engagement de 50 000 F pour l'étude d'un plan directeur lumière en vue d'une rénovation de l'éclairage public et d'une adaptation du fonctionnement aux nouveaux standards sur la Commune de Plan-les-Ouates

Annexe 3)

D 79-2022 R : Crédit d'engagement de 21 900 000 F pour la réalisation des infrastructures publiques (voiries, réseaux) et espaces publics du quartier du Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates

Annexe 4)

D 83-2022 R : Crédit d'engagement de 1 388 700 F pour la contribution annuelle 2023 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU).

Annexe 5)

D 84-2022 P : Crédit d'engagement de 55 000 F pour l'étude pour la limitation du trafic de transit dans le réseau de quartier à Plan-les-Ouates.

Annexe 6)

D 85-2022 P : Crédit budgétaire supplémentaire 2022 de 38 880 F destiné à l'octroi d'une subvention extraordinaire au jardin d'enfants Les Abeilles à Plan-les-Ouates.

Annexe 7)

M 13-2018 : Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Plan-les-Ouates.

Annexe 8)

M 24-2019 : Innovons en matière de collecte des déchets dans l'éco-quartier des Cherpines.

Annexe 9)

M 28-2022 R : Pour la création de deux terrains de padel tennis.

RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTS

Date de la séance de la commission : Jeudi 29 Septembre 2022 à 20h00.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

Délibération D 82-2022 : Traitement du budget 2023

Le responsable du service des sports passe tout d'abord en revue les lignes du budget présentant un écart entre les années 2022 et 2023 de plus ou moins 5'000 CHF.

Un amendement a été demandé par le service :

- Réduction de la demande d'augmentation de la subvention du Lancy-PLO Basket à 16'000 CHF

L'amendement a été préavisé favorablement à l'unanimité.

Après une série de questions-réponses, le budget Sports amendé est également préavisé favorablement à l'unanimité.

Motion M 28-2022 P : Pour la création de deux terrains de padel tennis

Une discussion s'engage sur le padel tennis, dimension des terrains, coûts, popularité, avenir, etc... Deux terrains de padel sont prévus sur la pièce D des Cherpines. Les commissaires proposent de faire une prospection pour un potentiel terrain disponible dans l'immédiat, ceci en attendant les terrains aux Cherpines.

La motion est préavisée favorablement par 7 oui et 1 abstention.

Communication du Conseil administratif

Retour sur la course TABLAR' RUN qui a rencontré un grand succès.

Rapporteur : Véronique Dubois, le 4 octobre 2022

RAPPORT DE LA COMMISSION SECURITE

Lieu : **Mairie – salle des commissions**
Date et heure : lundi 3 octobre 2022 à 20h

1. Délibération D 82-2022 - traitement du budget 2023 :

○ **Budget des Sapeurs Pompiers de Plan-les-Ouates**

Le Capitaine Panchaud introduit son équipe présente : Marc Garnier, Fourrier et Irène Estruch, Caporal. Le Fourrier Marc Garnier nous présente le budget. Il explique certaines variations par rapport à l'an dernier. Le Capitaine Panchaud apporte quelques compléments. En moyenne, il y a 7,7 % d'augmentation sur le budget. Les commissaires demandent quelques précisions.

Madame Monbaron explique la conséquente augmentation de la participation au SIS. Une discussion s'ensuit.

La commission préavise favorablement et à l'unanimité le budget des Sapeurs Pompiers Volontaires de Plan-les-Ouates.

○ **Budget ORPC**

Madame Monbaron nous présente le budget de l'ORPC et rappelle que les charges sont réparties en fonction du nombre d'habitants.

La commission préavise favorablement et à l'unanimité le budget de l'ORPC.

○ **Budget sécurité**

Monsieur Valceschini présente le budget sécurité et ses différentes charges supplémentaires. Quelques questions s'ensuivent.

La commission préavise favorablement et à l'unanimité le budget Sécurité.

2. Communications du Conseil administratif

Madame Monbaron propose un amendement au budget pour la création, entre les communes de Perly, Bardonnex, Troinex, Veyrier et Plan-les-Ouates, d'une école de Sapeurs Pompiers pour des enfants de 10 à 18 ans. Elle nous présente le budget de création de ce groupement et le budget prévisionnel de fonctionnement 2024 qui est au prorata du nombre d'habitants par commune. Une discussion animée s'ensuit.

La commission préavise favorablement l'idée de la création de cette association mais diffère l'adoption du budget. La commission souhaite rencontrer l'association. Suite à cette audition, la commission se prononcera sur un budget complémentaire 2023.

La rapporteuse : Anita De Mitri, le 3 octobre 2022

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal, séance du 18 octobre 2022

Rapport de la Commission Sociale et Enfance

Mairie – Salle des commissions

Date et heure : séance du mercredi 12 octobre / 20h00

Délibération D 82-2022 : Traitement du budget 2023

A l'unanimité, le budget enfance a été préavisé favorablement, tout comme le budget social.

Les amendements concernant :

**Apprenti ASE au Locados
Forum des Métiers**

HAU – Handicap Architecture Urbanisme

Sont acceptés à l'unanimité.

L'amendement concernant :

La plateforme EDD communale, => CHF 10'000.- + 0.1 ETP

A été retiré pour le besoin d'informations complémentaires.

Motion M 29-2022

Présentation du projet : « Coup de pouce aux familles et aux aîné-e-s »

Après des discussions soutenues entre les commissaires, cette motion est préavisée défavorablement par 5 non et 3 oui.

Le rapporteur : **Robert di Giorgio**
Octobre 2022

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 18 octobre 2022

**RAPPORT DE LA COMMISSION
ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES**

Lieu : Salle des commissions – Mairie

Date et heure : Lundi 10 octobre 2022 à 20h00

1. Traitement du budget

M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif en charge des lignes budgétaires relatives à l'environnement et aux infrastructures, informe les commissaires des principales variations entre le budget 2022 et celui de 2023. Il s'agit notamment :

- Les comptes énergies (électricité et gaz) avec une augmentation de 600'000 F. Sans les événements que chacun connaît, il y aurait eu une diminution de 63'000 F.
- Pour 2023, l'enveloppe pour les grands travaux qui se situe habituellement à 700'000 F est ramenée à 600'000 F et ce, en lien avec les comptes 2020 et 2021.
- Une augmentation de 10'000 F pour l'achat d'arbres et d'arbustes pour compléter les zones nature et corridors biologiques
- Le remplacement de deux anciens vélos électriques pour la somme de 6'000 F.
- La mise en place d'un arrosage automatique pour la haie de la crèche Vélo-rouge
- Des augmentations de dépenses pour la gestion, la levée des déchets qui augmentent notamment avec le nouveau quartier des Sciers,
- La somme de 70'000 F pour le forfait de participation aux frais d'obsèques selon la motion M 26-2022 acceptée par le Conseil municipal.

En réponse à une question, peu d'annonces de la part des fournisseurs sur des augmentations des contrats d'entretien.

Il est relevé que 2023 sera la dernière année durant laquelle la population pourra acheter des cartes journalières. Les CFF n'ont pas donné suite aux demandes des communes, principalement romandes pour maintenir cette prestation, très appréciée par la population.

Le Conseiller administratif explique les demandes de postes supplémentaires (2,3 ETP) qui sont justifiées par l'augmentation du volume de travail généré par l'évolution démographique de la commune et des infrastructures, projets et présentés par les services et votés par le Conseil municipal.

Les commissaires préavisent favorablement, à l'unanimité, les lignes budgétaires environnement et infrastructures.

D 77-2022 : Crédit d'engagement de 440 000 F pour l'organisation de procédures du choix de mandataires pour la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates.

Bien que très bien entretenus, les bâtiments de l'école du Pré-du-Camp, piscine et salle de sport comprises, nécessitent une importante rénovation énergétique et technique. Le crédit demandé permettra de mettre en place la structure nécessaire pour l'appel d'offre et la mise en place d'équipes pour cette rénovation qui devrait s'étaler entre 2024 et 2030, évaluée à 20 millions de francs. En effet, il faudra organiser les travaux de manière à maintenir l'usage partiel des locaux durant cette période. Un beau challenge en perspective.

Ce crédit est préavisé favorablement, à l'unanimité.

D 78-2022 R : Crédit d'engagement de 50 000 F pour l'étude d'un plan directeur lumière en vue d'une rénovation de l'éclairage public et d'une adaptation du fonctionnement aux nouveaux standards sur la Commune de Plan-les-Ouates

Cette demande a pour buts de répondre à diverses lois et motions du conseil municipal pour atteindre notamment les objectifs d'une société à 2'000 watts et du plan climat cantonal 2030. Ce plan directeur permettra de définir une stratégie des mesures à prendre.

Ce crédit est préavis favorablement, à l'unanimité.

D 79-2022 R : Crédit d'engagement de 21 900 000 F pour la réalisation des infrastructures publiques (voiries, réseaux) et espaces publics du quartier du Rollet aux Cherpines à Plan-les-Ouates.

Cette demande permettra la réalisation des infrastructures qui seront construites dans ce secteur sur lequel seront construits 1'000 logements et 14'000 m² d'activités. Près de 2'500 habitants, écoliers et travailleurs vivront et utiliseront ces espaces publics.

Il convient de relever que si le crédit est de 21'900'000 F, la charge de la commune sera de 6'197'000 F La différence étant remboursée par les Fond intercommunal d'assainissement (FIA), le Fond Intercommunal d'équipement (FIE) et les promoteurs privés.

Ce crédit est préavis favorablement, à l'unanimité.

Le rapporteur

Denis THORIMBERT

13 octobre 2022

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 18 octobre 2022

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES
--

Lieu : Salle des commissions – Mairie

Date et heure : Jeudi 13 octobre – 18h00

1. Délibération D 77-2022 : Crédit d'engagement de 440 000 F pour l'organisation de procédures du choix de mandataires pour la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates

Monsieur le Maire présente le projet, les enjeux, les travaux à prévoir, l'objectif de cette rénovation et le calendrier prévu. Le crédit permettra de faire un appel d'offres à un groupe de mandataires pour une étude préliminaire qui permettra de rédiger le cahier des charges pour un appel d'offre afin de mandater un planificateur chargé de finaliser l'avant-projet, le projet et suivre les travaux.

Les commissaires n'ont pas de questions ou de remarques.

La Commission préavise favorablement la délibération, à l'unanimité.

2. Délibération D 78-2022 : Crédit d'engagement de 50 000 F pour l'étude d'un plan directeur lumière en vue d'une rénovation de l'éclairage public et d'une adaptation du fonctionnement aux nouveaux standards sur la Commune de Plan-les-Ouates.

Monsieur le Maire fait une présentation. La question du lien entre l'éclairage public et la sécurité est posée par un commissaire.

La Commission préavise favorablement la délibération, à l'unanimité.

3. Délibération D 79-2022 : Crédit d'engagement de 21 900 000 F pour la réalisation des infrastructures publiques (voiries, réseaux) et espaces publics du quartier du Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates.

Monsieur le Maire présente le projet. Il précise que le montant réel à la charge de la commune sera à hauteur de 6,197 millions F après remboursement par le FIA (Fonds intercommunal d'assainissement), par le FIE (Fonds intercommunal d'équipement) et les promoteurs.

Le remboursement se fera sur facture à la fin des travaux et intégrera donc une possible inflation. L'augmentation de la TVA qui aura lieu dès le 1^{er} janvier 2024 n'a pas été prise en compte dans la délibération présentée, mais elle représente 78'000 F et sera pris sur le divers et imprévus au vu du montant.

La Commission préavise favorablement la délibération, à l'unanimité.

4. Délibération D 83-2022 : Crédit d'engagement de 1 388 700 F pour la contribution annuelle 2023 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU).

Monsieur le Maire explique les modalités du fonds. Toutes les communes participent à un fonds commun via une délibération, fonds qui permet ensuite de financer des équipements pour les communes sujettes à un développement urbain (écoles, espaces publics, etc.) sur le terrain de la commune en sus de recevoir un montant forfaitaire pour chaque logement réalisé sur le territoire hors zone 5. Plan-les-Ouates a pu bénéficier de ce fonds aux Sciens et en profitera à nouveau lors des travaux aux Cherpines.

La Commission préavise favorablement la délibération, à l'unanimité.

Christophe REVERSY, rapporteur

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 18 octobre 2022

**Rapport de la commission
Culture**

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Lundi 17 octobre 2022 – 20h00

1 Budget 2023 :

Préavis favorable à l'unanimité de la commission pour le budget 2023.

2 Communication du CA :

Présentation du projet de « La Ruche » dans le futur quartier des Cherpines, avec un bâtiment de plus de 3000m² avec comme thématiques, la Culture, le Social et la Maison de quartier.

Bilan très positif de « La Julienne » avec 126 activités et 85 partenaires.

Bilan fantastique de « La Rue du Jeu » avec environ 4000 personnes.

Le rapporteur : Nicolas Lenoir
17.10.2022



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 77-2022**
Séance du 18 octobre 2022

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 440 000 F pour l'organisation de procédures du choix de mandataires pour la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates

Vu l'acceptation de la délibération D 182-2019 par le Conseil municipal le 10 décembre 2019 pour la réalisation du plan décennal 2020-2030 d'assainissement technique et énergétique des bâtiments du patrimoine bâti de la Commune,

vu l'intégration de la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp dans le plan décennal 2020-2030,

vu le rapport d'étude EPIQR+ élaboré par le bureau d'ingénieur Estia pour l'analyse de la rénovation du groupe scolaire du Pré-du-Camp,

vu la nécessité de rénover le groupe scolaire du Pré-du-Camp, son enveloppe, les circulations, locaux communs et certaines salles des écoles, les locaux administratifs et les installations techniques CVSE,

vu la volonté cantonale de maîtrise et réduction de la demande en énergie par, entre autres, l'augmentation de l'efficacité énergétique et la rénovation du parc bâti, développée dans le Plan directeur de l'Energie 2020-2030 (PDE) et le Plan climat cantonal 2030 (PCC),

vu la nécessité de définir un cahier des charges pour permettre la sélection d'un planificateur général et de mandataires techniques pour le projet de rénovation technique et architecturale du groupe scolaire Pré-du-Camp,

vu l'exposé des motifs EM 77-2022, de septembre 2022, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. D'accepter le crédit d'engagement pour l'organisation de procédures pour le choix de mandataires pour la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 440 000F, destiné à financer ces procédures,

3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

SCA/LP/phz/bg/#124'937 SF/PL – 18.10.2022



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 78-2022**
Séance du 18 octobre 2022

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 50 000 F pour l'étude d'un plan directeur lumière en vue d'une rénovation de l'éclairage public et d'une adaptation du fonctionnement aux nouveaux standards sur la Commune de Plan-les-Ouates.

Vu la motion M19-2019 adoptée par le Conseil municipal le 18 juin 2019 pour un éclairage nocturne moderne, efficient et optimal à Plan-les-Ouates,

vu la motion M2520 « Une réponse politique à l'appel des jeunes pour sauver le climat » adoptée par le Grand Conseil le 18 octobre 2019,

vu la motion M15A-2021 adoptée par le Conseil municipal le 16 novembre 2021 pour une limitation de la pollution lumineuse à Plan-les-Ouates,

vu l'urgence climatique décrétée par le Conseil d'État le 4 décembre 2019,

vu la nécessité de répondre à la loi sur l'énergie LEn L 2 30 article 16 alinéa 5 concernant l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie pour les éclairages et l'illuminations des installations de collectivités publiques,

vu la nécessité de répondre au Règlement d'application de la loi sur l'énergie REn L 2 30.01 article 12Q alinéa 7 concernant l'élaboration d'un plan directeur lumière,

vu les objectifs et la cible de consommation d'énergie primaire/habitant de l'axe 1 du Plan Climat Cantonal (PCC) 2030,

Vu la fiche 6.1 « Renforcer la résilience des écosystèmes et les capacités de migration des espèces » du PCC 2030,

vu la demande de la participation des communes pour l'atteinte des objectifs climatiques dans l'axe 7 du PCC 2030,

vu la cible de société à 2000 watts du Plan Directeur de l'Energie (PDE) de Genève,

vu la nécessité de rénover l'éclairage public suite à l'audit OPTIMA 2019 réalisé par les Services Industriels de Genève (SIG),

vu l'exposé des motifs EM 78-2022, de septembre 2022 comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

6. D'accepter le crédit d'engagement pour l'étude d'un plan directeur lumière en vue d'une rénovation de l'éclairage public et d'une adaptation du fonctionnement aux nouveaux standards sur la Commune de Plan-les-Ouates.
7. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 50 000 F.
8. De comptabiliser la dépense brute prévue de 50 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
9. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la rénovation de l'éclairage public et d'une adaptation des zones d'éclairage.
10. Au cas où cette étude n'est pas suivie de réalisation, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de résultats.

SCA/NF/vlm/phz/bg/#126'979 – SF/PL – 18.10.2022



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 79-2022**
Séance du 18 octobre 2022

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 21 900 000 F pour la réalisation des infrastructures publiques (voiries, réseaux) et espaces publics du quartier du Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates

Vu l'entrée en force du Plan localisé de quartier N° 529 – 30'043 « Le Rolliet », adopté par le Conseil d'Etat en date du 18 avril 2018,

Vu l'article 3C de la L 1 35 (Loi Générale sur les Zones de Développement – LGZD) indiquant que les communes sont tenues d'effectuer les travaux de réalisation, de modification ou d'adaptation des voies de communication publiques et des systèmes publics d'assainissement des eaux usées et pluviales conformément aux Plans Localisés de Quartier (PLQ) sis sur leur territoire,

vu les modifications des voiries publiques existantes du périmètre et l'extension de la domanialité publique actuelle, engendrées par la mise en œuvre du PLQ « Le Rolliet »,

vu le projet de ligne de tramway Genève-Saint-Julien reconfigurant la route de Base et ses abords et prévoyant la réalisation d'une station au sein du périmètre du PLQ « Le Rolliet », sur de futurs espaces publics communaux,

vu le cahier de recommandations architecturales et paysagères édité par la Maitrise d'œuvre urbaine (MOEU) et adopté par le Comité de Pilotage du Grand Projet Cherpines le 11 avril 2019, prévoyant notamment la réalisation d'une place publique au droit de la station de tramway et la reconfiguration des voiries publiques existantes du Rolliet en voies paysagées,

vu le mandat d'avant-projet des voiries et réseaux publics du quartier du Rolliet réalisé par le bureau SD ingénierie en 2018-2019,

vu le concours de paysagistes sur les aménagements extérieurs des espaces privés du périmètre du Rolliet lancé par le groupement des Maitres d'ouvrage en février 2019 et remporté par le groupement ADR/EDMS/Les éclairagistes associés,

vu la volonté de la Commune de réaliser des aménagements de qualité sur l'ensemble des espaces du quartier et plus spécifiquement ceux sous domanialité publique,

vu la délibération D 114-2018 votée par le Conseil municipal le 24 avril 2018, relative au crédit d'engagement de 56'000 F pour une étude d'avant-projet des voiries et des réseaux du PLQ Rolliet,

vu la délibération D 195-2020 votée par le Conseil municipal le 26 mai 2020, relative au crédit d'engagement de 700'000 F pour l'étude des infrastructures publiques (voiries, réseaux) et espaces publics du quartier du Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates,

vu la demande définitive en autorisation de construire N°316'751/1 déposée auprès de l'Office des autorisations de construire du canton de Genève le 10 novembre 2021 dont l'autorisation de construire est attendue courant septembre,

vu le résultat de la procédure ouverte d'appel offres pour la réalisation des infrastructures publiques du Rolliet lancée le 1^{er} juin 2022 sur SIMAP,

vu l'exposé des motifs EM 79-2022 de septembre, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. D'accepter la réalisation des infrastructures publiques (voiries, réseaux) et espaces publics du quartier du Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 21'900'000 F, y compris les études préalables, destiné à la réalisation de l'aménagement des infrastructures publiques (voiries, réseaux) et espaces publics du quartier du Rolliet aux Cherpines, dont à déduire les recettes estimées :
 - Participation de 3'815'000 F du Fonds Intercommunal d'Assainissement, loyer sur 40 ans
 - Participation de 1'738'000 F du Fonds Intercommunal d'Assainissement, versement unique
 - Participation de 4'725'000 F du Fond Intercommunal d'Equipement
 - Participation de 5'425'000 F des promoteurs du quartier pour l'assainissement
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 21'900'000 F dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette totale prévue de 10'012'000 F comme suit :
 - Voiries 5'763'000 F, au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2027
 - Réseaux 4'119'000 F, au moyen de 40 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2027
 - Déchetteries 130'000 F, au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2027

SCA YG/GR/bg #125'951 SF/PL – 18.10.2022



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 83-2022**
 Séance du 18 octobre 2022

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 1 388 700 F pour la contribution annuelle 2023 au
 Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

considérant que la planification cantonale assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

vu qu'un groupe de travail réunissant 13 communes appelées à se développer, ainsi que plusieurs départements du canton, se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

vu que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

attendu que ces secondes attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics, afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas couverts par d'autres mécanismes de financement ;

considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et de 23 millions de francs des communes, ce dernier montant étant réparti entre les communes en fonction de la valeur de production de leur centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales, ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), ainsi que ses statuts, ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), ainsi que ses statuts, ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1^{er} janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 1 388 700 F pour le versement d'une contribution 2023 au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements sous rubrique 5620, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif sous la rubrique 1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun".
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 36602 dès 2024.

SF/PL 18.10.2022 #128782



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 84-2022 P**
Séance du 18 octobre 2022

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 55 000 F pour l'étude pour la limitation du trafic de transit dans le réseau de quartier à Plan-les-Ouates

Vu l'objectif thématique du programme de législature 2020-2025 du Conseil administratif de la Commune de Plan-les-Ouates « Réduire le trafic de transit (et de ses nuisances bruit, CO2, pollution) »,

vu les doléances reçues par les autorités communales et les services communaux relatives aux charges de trafic sur le réseau de quartier, émanant d'habitants de la Commune et d'associations d'habitants de la Commune,

vu la constitution d'associations d'habitants dans le but de thématiser la problématique du trafic de transit dans le réseau de quartier et de relayer les doléances y relatives auprès des autorités communales et cantonales,

vu le développement urbain du quartier des Cherpines, qui générera du trafic motorisé sur le territoire de la Commune de Plan-les-Ouates,

vu la réalisation du tram Genève – Saint-Julien-en-Genevois et de ses mesures d'accompagnement, qui modifieront en partie le schéma de circulation sur et aux abords de la route de Base,

vu le projet de requalification de la route de Saint-Julien, dont les impacts sur le réseau de quartier communal doivent être évalués,

vu l'étude en cours relative au concept de mobilité multimodal à l'échelle de Genève-Sud, dont les impacts des mesures préconisées sur le réseau de quartier communal doivent être évalués,

vu l'exposé des motifs EM 84-2022, d'octobre 2022, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

5. D'accepter de réaliser une étude pour la limitation du trafic de transit dans le réseau de quartier à Plan-les-Ouates.

6. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 55 000 F, destiné à réaliser cette étude.
7. De comptabiliser la dépense brute prévue de 55 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
8. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation qui sera présenté ultérieurement. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

SCA/MC/bg#128'743 SF-PL / octobre 2022



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 85-2022**
Séance du 18 octobre 2022

DELIBERATION

relative à un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de 38 880 F destiné à l'octroi d'une subvention extraordinaire au jardin d'enfants Les Abeilles à Plan-les-Ouates

vu la diminution des recettes de pensions, résultant des revenus déterminants unifiés des familles,

vu l'augmentation des charges liées au personnel,

vu la volonté de la commune de soutenir et pérenniser ses institutions de la petite enfance,

vu l'exposé des motifs EM 85-2022, d'octobre 2022, comprenant les explications détaillées relatives à cette demande,

vu l'information communiquée en commission Sociale et enfance du 15 septembre 2022,

conformément à l'art. 30, al. 1, lettre e et m, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de 38 880 F destiné à l'octroi d'une subvention extraordinaire au jardin d'enfants Les Abeilles.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2022, sur le compte 54.36.

SPE/CCV – SF/PL – 18.10.2022 #129799

Réponse à la motion M 13-2018

Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Plan-les-Ouates

Mesdames, Messieurs,

Par le présent rapport, le Conseil administratif répond à la motion M 13-2018, acceptée par le Conseil municipal le 22 mai 2018 par 18 oui, 1 non et 1 abstention, qui demandait au Conseil administratif de « *mettre en place un plan de mobilité scolaire à Plan-les-Ouates* ».

Élaboration du projet

Le Service construction et aménagement a été chargé, en collaboration avec le Service de l'action sociale et de la jeunesse, d'élaborer un projet répondant à la motion M 13-2018.

En plus des éléments exposés dans ladite motion, ces deux services ont proposé d'intégrer les institutions de la petite enfance dans la démarche, notamment pour répondre aux nombreuses doléances reçues par l'administration relatives au manque de sécurité à proximité des institutions de la petite enfance. Par ailleurs, tout comme pour les écoles primaires, l'objectif de favoriser les déplacements en mobilité douce dans le but de limiter les impacts sur l'environnement, d'améliorer la santé des enfants et de renforcer le lien social, est aussi applicable aux institutions de la petite enfance.

Enfin, il a été proposé par ces deux services et le bureau-conseil retenu, d'organiser également, des « activités pédagogiques » destinées à renforcer la sensibilisation à la pratique de la mobilité douce, à la promotion de la santé ou encore au respect de l'environnement.

Élaboration d'un projet de délibération

Sur la base des éléments mentionnés ci-avant, un projet de délibération d'un montant 250'000 CHF TTC a été élaboré pour un plan de mobilité pour toutes les écoles primaires et toutes les institutions de la petite enfance de la Commune, comportant également un budget pour réaliser rapidement des mesures « légères » (aménagement, signalisation, marquage, mobilier urbain) dans l'attente de mesures plus importantes nécessitant un éventuel crédit d'engagement.

Le Conseil administratif s'est toutefois prononcé défavorablement au projet le 31 janvier 2019, arguant que :

- Le montant de la délibération était trop élevé
- Le mail piétonnier assurait déjà la sécurité et le parcours pour les écoles et institutions de la petite enfance
- L'information était donnée par le Service de la Petite Enfance (avec le Service de la Police Municipale et le Service de l'Action Sociale et de la Jeunesse) à tous les parents dont les enfants entrent en 1^{ère} primaire
- La majorité des parents demandent des « arrêts minute » et qu'il n'est donc pas nécessaire d'avoir une étude pour y répondre
- La situation était si favorable sur la Commune qu'elle ne nécessitait pas une étude externe

Consultation de la COMINFRA

Lors de la commission Infrastructures et environnement du 3 juin 2019, le projet élaboré par les services de l'administration communale a été discuté avec les commissaires. Ces derniers, sans qu'il n'y ait eu de vote formel lors de la séance de commission, ont globalement soutenu le principe élaboré pour la première version du projet, tout en demandant de diminuer le budget en ne mettant en œuvre que les secteurs du Vélodrome et du Pré-du-Camp.

Deuxième version du projet

Le projet a donc été adapté par le Service construction et aménagement dans ce sens et la seconde version du projet comportait les mêmes éléments que la première, mais uniquement pour les écoles de Champ-Joly CE, Champ-Joly CM et Pré-du-Camp, ainsi que les institutions de la petite enfance du Vélo Rouge, de Ciel Bleu, des Abeilles, du Serpentin et des Lutins, pour un montant total de 171'000 CHF TTC.

Le CA s'est de nouveau positionné défavorablement le 29 août 2019 sur le projet, sur la base des mêmes arguments qu'en janvier 2019.

Nouvelle législature 2020-2025

Le nouveau Conseiller administratif en charge de la mobilité a porté à nouveau le dossier au Conseil administratif, qui a refusé une nouvelle fois le projet de délibération pour les mêmes motifs.

COMINFRA du 21 février 2022

Lors de la commission infrastructures et environnement du 21 février 2022, un point d'avancement sur les différentes motions votées par le Conseil municipal a été fait. Il a été annoncé qu'une information serait faite sur la motion M 13-2018 lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Position du Conseil administratif

Le Conseil administratif n'est pas favorable à la mise en œuvre du projet pour des raisons de coûts, qui sont trop élevés au vu des effets escomptés d'un plan de mobilité scolaire, ainsi qu'au vu de la situation très favorable qui prévaut à Plan-les-Ouates pour des déplacements à pied et à vélo en direction de l'école ou des institutions de la petite enfance.

Le Conseil administratif

Réponse à la motion M 24-2019

Innovons en matière de collecte des déchets dans l'éco-quartier des Cherpines

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Lors de sa séance du 10 décembre 2019, votre Conseil a accepté la motion « Innovons en matière de collecte des déchets dans l'éco-quartier des Cherpines » M 24-2019 qui prévoit :

1) De charger le Conseil administratif :

- La faisabilité d'un système de collecte pneumatique des déchets, soit dans un terminal, soit par camion pour le périmètre du Rolliet.
- D'effectuer cette étude dans le meilleur délai vu l'avancement de la construction dudit quartier, ce système, s'il venait à être retenu, devant être installé dans le sous-sol du quartier, de préférence avant la construction des immeubles.
- D'inclure dans cette étude une projection et une comparaison des coûts avec les frais d'investissement, d'amortissement et de fonctionnement, sur une vingtaine d'année, d'un système de collecte conventionnelle, tel que nous le pratiquons actuellement.
- D'inclure également dans ce chiffrage, la transformation de la zone villa qui jouxte le quartier des Cherpines. Celle-ci étant inéluctablement appelée à disparaître dans le futur même s'il n'en est pas encore question à ce jour, ce futur quartier pourrait facilement se connecter sur ce système.
- De présenter l'avancement de ses réflexions aux Commissions infrastructures et finances avant de revenir devant le Conseil municipal.
- De partager les résultats de cette étude avec les autorités de la Commune de Confignon afin d'évaluer la pertinence de ce système sur l'entier du quartier, pour n'avoir, à terme, qu'un seul terminal de levée.

Le Conseil administratif, avec le soutien du Service de l'Environnement et des Espaces verts (SEE), a procédé à l'analyse de cette motion et observe que :

- La collecte pneumatique nécessite un habitat urbain dense (de 6 000 à 8 000 habitants au kilomètre carré).
- Le système pneumatique ne pourra pas être l'unique moyen d'évacuation des déchets du quartier des Cherpines.
- Le coût d'investissement est trop élevé (5 millions sans les travaux de génie civil évalué par le SCA à un minimum de 5 millions) et de plus, le système s'avère gourmand en énergie pour alimenter le réseau d'aspiration. De plus, la création d'une centrale de tri diminue la densité de construction des habitats par la grande emprise nécessaire au sol.
- Les procédures de marchés publics devront être internationales avec le risque d'un monopole pour l'installation ainsi que l'exploitation d'un tel système.

En conséquence, le Conseil administratif informe le Conseil municipal qu'il ne va pas donner suite à cette motion qui nécessite un trop gros investissement et un important changement du système de tri des déchets.

MOTION

Pour la création de deux terrains de padel tennis

« Mens sana in corpore sano »...

- Considérant que le sport est indispensable à une bonne qualité de vie et a des bénéfices sur la santé.
- Satisfait de l'image positive que Plan-les-Ouates dégage par ses nombreuses installations sportives de qualité.
- Constatant le nombre très faible d'installation de terrain de padel sur Genève.
- Persuadé de l'intérêt que représente le padel tennis pour un nombre toujours plus nombreux de personne.
- Remarquant que ce sport attire autant un public féminin que masculin.
- Constatant la rapide addiction à la pratique de ce sport, ainsi que son caractère social et rassembleur.
- Soucieux des coûts, les installations de padel tennis sont relativement simples et engendrent des coûts moindres.

Sur proposition du groupe PDC – Le Centre de Plan-les-Ouates

le Conseil municipal invite le Conseil administratif

par 15 oui et 5 abstentions

- A prospecter pour trouver un lieu d'implantation de deux terrains de padel tennis.
- A proposer une ligne budget de réalisation d'une telle infrastructure.

Pour le groupe PDC – Le Centre : Anita DE MITRI, Barbara SOULIER, Isabelle WILLIMANN, Vincent GILLET, Philippe ROCHETIN, Denis THORIMBERT

Exposé des motifs

Actuellement, sur le canton de Genève nous recensons des pistes (nom exact) de padel aux endroits suivants :

TC Collonge-Bellerive (1), TC Cologny (1), TC Universitaire (1), Drizia (1 mais fermé car pas autorisé), TC Lancy-Fraisiers (1), TC Bernex (1), TC Vernier (2), Palexpo (2), MSC Country Club (2, exclusivement pour les employés de MSC). Le Country Club devrait réinstaller 3 pistes en 2023 mais là encore, uniquement pour les membres. Donc entre 9 et 14 pistes, mais pas toutes ouvertes à tout le monde. Et quasiment uniquement dans le cadre d'un club de tennis.

Nous pensons que le développement du padel passe par une infrastructure dédiée à ce sport et non pas comme étant une adaptation du tennis.

Nous allons prendre l'exemple d'une structure éphémère installée cet été à Palexpo avec 2 pistes, dont l'exploitant nous a autorisé à communiquer ses données.

Pour illustrer nos propos, nous vous donnons les informations d'occupation des pistes pendant l'été. L'occupation a été très bonne en été et l'est encore plus sur cette fin de saison. Voici le nombre de réservations qui sont passées par Playtomic, la plate-forme utilisée par le responsable de la structure de Palexpo :

- 1-15 juillet 173 réservations, soit 11,5/jour
- 15-31 juillet 252 réservations, soit 16.8/jour
- 1-15 août 312 réservations, soit 20.8/jour

Ces chiffres sont le nombre de réservations individuelles, donc potentiellement il y en a 4 par match. Nous constatons une augmentation constante et cela se confirme pour la deuxième quinzaine d'août, septembre et octobre.

Les informations reçues de la part de l'exploitant de Palexpo montrent que 14 créneaux d'1h30 sont occupés sur les 20 disponibles par jour (8-23h = 15h x 2 pistes, créneaux d'1h30). Nous pouvons extrapoler que même en journée et en semaine, le taux d'occupation est d'environ 75%.

Actuellement, excepté Cologny qui vient d'installer un terrain indoor, le site de Palexpo possède les seuls terrains indoor de Genève.

Le padel est un sport d'intérieur (adaptable dehors) car le vent, le soleil et surtout l'humidité, jouent un rôle prépondérant pour la qualité du jeu. Si les balles deviennent quelque peu mouillées, elles ne rebondissent plus contre la vitre. Elles s'écrasent.

A Palexpo, il est organisé des animations le mercredi et le vendredi soir, qui ont été toujours connus un franc succès avec une participation autant féminine que masculine. Des tournois de catégories différentes ont été organisés et ont tous affiché complet. La demande est clairement présente et en constante augmentation, car chaque personne qui essaie a du plaisir (100% de satisfaction selon un sondage oral sur place).

En Espagne et en Suède, il y a aujourd'hui plus de joueurs de padel que de tennis. Il y a plus de 500 pistes de padel en ville de Rome. En France, sous le parrainage d'Arnaud Di Pasquale, ancien tennisman professionnel, les pistes se créent avec le financement de la fédération française de padel. Au Koweït, plus de 300 pistes se sont construites en 2 ans. Les académies Rafa Nadal en installent et organisent des stages. Tous les pays (Belgique, Finlande, Portugal, Argentine, Paraguay, Dubaï) sont touchés et voient le padel exploser.

Une piste coûte environ 30'000 francs installée. Il faut qu'il y ait une dalle de bonne qualité dessous pour assurer les bons rebonds. Il y a peu d'entretien, si ce n'est le lavage des vitres 1x par mois.